

## Lexique à l'intention des participants aux activités de planification

### Aménagement convivial

Aménagement présentant les caractéristiques d'être simple d'utilisation et de faciliter les rapports des personnes entre elles et avec l'environnement.

### Compacité

La compacité urbaine peut être définie comme le rapport entre les surfaces bâties et non bâties d'un secteur. Elle représente une manière d'occuper le territoire, de façon à créer des liens physiques et sociaux, en limitant les vides et les discontinuités. La compacité est souvent une caractéristique des milieux de vie plus conviviaux, à l'échelle humaine et favorisant les déplacements à pied. Combinée à la mixité, elle favorise l'accessibilité aux commerces et services et participe à la création de milieux de vie complets. L'échelle humaine des milieux de vie, la qualité du cadre bâti (bâtiments, espaces publics et privés), la multifonctionnalité des espaces verts sont des critères essentiels du concept de la compacité.

### CMM ou Communauté métropolitaine de Montréal

Organisme de planification, de coordination et de financement créé en 2001 par le gouvernement du Québec afin d'assurer la planification du Grand Montréal. Son territoire englobe 82 municipalités (dont la Ville de Delson) réparties dans cinq grands secteurs géographiques qui sont : la couronne nord, Laval, l'agglomération de Montréal, l'agglomération de Longueuil et la couronne sud. La CMM a notamment compétence en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de transport, d'environnement, de logement social et d'équipements à caractère métropolitain.

### Densité

La densification est un mode de croissance de la ville qui consiste à accroître le nombre de logements et d'activités humaines au sein d'un milieu urbanisé. Elle permet d'éviter notamment la sous-utilisation du territoire urbanisé et le prolongement des infrastructures urbaines. La densité ne tient pas forcément compte de la forme ni de l'agencement des bâtiments et des espaces publics ou privés.

### Développement durable

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il est basé sur trois piliers de développement : l'économie, le social et l'environnement. L'idée maîtresse est de repenser la croissance économique en prenant en compte ses impacts sociaux et environnementaux locaux et planétaires.

### Écoquartier

Un espace bâti, nouveau ou reconverti d'une ville, à l'échelle d'un quartier, ayant pour vocation d'appliquer, de préserver et de développer sur une longue période de temps l'ensemble des principes environnementaux, sociaux et économiques de développement durable qui ont guidé sa conception. (Inspiré de Benoît Boutaud, « Quartier durable ou écoquartier? ».)

### Îlots de chaleur urbains

Ce sont des élévations localisées des températures, particulièrement des températures maximales diurnes et nocturnes, enregistrées en milieu urbain par rapport aux zones rurales ou forestières voisines ou par rapport aux températures moyennes régionales.

### Mixité

La mixité sociale réfère au niveau de cohabitation des personnes aux profils socioéconomiques différents dans un même quartier. La mixité sociale peut être favorisée par une offre de différents types de logements à divers coûts. Un terme voisin de mixité sociale est intégration sociale.

La mixité des usages ou des fonctions urbaines fait référence à la présence d'usages différents (résidentiel, commercial, institutionnel, etc.) dans un quartier ou dans un bâtiment.

### MRC ou Municipalité régionale de comté

C'est un organisme municipal, à portée régionale, qui regroupe plusieurs municipalités d'une même région d'appartenance. L'aménagement du territoire est l'une de ces responsabilités, notamment parce que la MRC est tenue de rédiger un schéma d'aménagement pour l'ensemble de son territoire.

La MRC de Roussillon regroupe onze municipalités : Candiac, Châteauguay, Delson, Léry, Mercier, Saint-Constant, Saint-Isidore, Saint-Mathieu, Saint-Philippe, Sainte-Catherine et La Prairie.

### PMAD ou Plan métropolitain d'aménagement et de développement

Le PMAD est un document de planification territoriale à l'échelle d'une communauté métropolitaine. Il permet de faire des choix et de prendre des décisions en matière d'aménagement et de développement qui touchent l'ensemble des MRC, villes-MRC et agglomérations d'une communauté métropolitaine. La CMM a adopté son PMAD le 28 avril 2011.

## Lexique à l'intention des participants aux activités de planification (suite)

**PUD ou Plan d'urbanisme durable :** Le plan d'urbanisme est le document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique de la municipalité.

**SAD ou schéma d'aménagement et de développement :** Le schéma d'aménagement et de développement est un document de planification dictant les grandes lignes de l'aménagement du territoire au sein de la MRC. Ce dernier doit notamment être conforme aux orientations gouvernementales et au plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), et ce, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

### **T.O.D.**

Acronyme anglais de « Transit oriented development ». Le quartier TOD, ou quartier orienté sur le transport en commun, est un milieu de vie complet, dynamique et compact, structuré autour d'un point d'accès au transport en commun structurant (métro, train de banlieue, SLR, SRB, etc.). Implanté à l'intérieur d'un rayon correspondant à une distance de marche du point d'accès au transport en commun (environ 10 minutes), le quartier TOD offre des opportunités et des choix variés de modes de déplacements, de logements, d'emplois, de commerces et de divertissements et il n'exclut pas pour autant l'automobile. Par son design favorisant l'activité piétonne, la convivialité, l'utilisation efficace des infrastructures et des services publics, un quartier TOD offre un style de vie unique, actif et accessible et permet un environnement où toutes les générations, incluant les familles et les gens à revenus variés, peuvent s'établir et évoluer, contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

### **Typologie de logement**

Classification des logements selon différents critères comme le nombre de pièces pour les appartements en location (ex. : 1½, 2½, 3½, etc.), le mode de tenure (ex. : condominium ou coopérative), ou la structure de l'habitation (ex. : maison individuelle non attenante, maison en rangée, habitation trifamiliale, habitation multifamiliale, etc.). Au cours des dernières décennies, la typologie d'habitation a eu tendance à se diversifier.

### **Usage**

Fin pour laquelle un immeuble est ou peut être utilisé. La classification des usages est généralement incluse à l'intérieur des dispositions du règlement de zonage d'une municipalité.

### **Verdissement**

Le fait d'augmenter la présence d'arbres et d'autres végétaux sur un terrain, le long d'une rue, dans un quartier, etc. La présence de la végétation a une incidence sur la santé des personnes et contribue à une bonne gestion des eaux de pluie.

